

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq janvier à dix-huit heures, les membres du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire des séances sous la présidence de Christelle COMMIN, Vice-Présidente.

Date de la convocation du Conseil Communal d'Action Sociale : 19 janvier 2024

Etaient présents : Madame COMMIN Christelle, Mesdames BERTHON Michelle, BIGEAU Céline, GAUDIN Dominique, USE Virginie et Monsieur Jean-Michel CHICARD.

Absents :

Monsieur GUILLOTEAU Jean Paul donne pouvoir à Madame GAUDIN Dominique.

Monsieur MIGNOT Romain donne pouvoir à Madame USE Virginie.

Madame PARENT Bernadette donne pouvoir à Madame COMMIN Christelle.

Madame TOURAT Stéphanie excusée.

Madame DEBIEN Marie.

Le Centre Communal d'Action Sociale,

Après en avoir délibéré,

Désigne Madame USE Virginie pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Approuve le compte-rendu du précédent CCAS à l'unanimité.

Certifié exécutoire
les formalités de publicité
ayant été effectuées
et la délibération ayant été transmise
à la Préfecture le 1^{er} février 2024

A Sèvres-Anxaumont, le 30 janvier 2024

La Vice-Présidente,
COMMUN Christelle



La secrétaire de séance
USE Virginie

DELIBERATION N°1/2024 : AIDE SOCIALE - Etude d'une demande d'aide financière

Madame COMMIN Christelle informe que le CCAS de Sèvres-Anxaumont a été sollicité par l'assistance sociale afin de venir en aide à une personne de la commune qui rencontre des difficultés financières pour payer des frais d'énergie.

Après avoir présenté la situation financière du demandeur, Madame COMMIN Christelle propose de régler la somme de 295.26 € au titre de la facture d'énergie de Sorégies.

Après en avoir délibéré, le CCAS :

- Accepte de régler la facture d'un montant de 295.26 € directement à Sorégies,
- Charge Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente des démarches nécessaires au règlement de cette facture.

Vote : unanimité